

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) et la Conférence des grandes écoles (CGE) s'unissent en faveur des jeunes en situation de handicap

Impliquées dans de nombreuses actions dédiées à l'orientation des jeunes, la PEEP et la CGE décident d'engager ensemble un travail d'information auprès des parents afin de favoriser la transition entre le lycée et les études supérieures pour les élèves en situation de handicap.

Le 23 novembre, Laurent Champaney, président de la CGE, et Gérard Pommier, président de la PEEP, ont signé une convention de partenariat visant à améliorer l'information de tous les jeunes en situation de handicap en matière d'orientation vers l'enseignement supérieur.

Ce partenariat marque la volonté des deux organisations associatives de travailler ensemble à la sensibilisation des élèves et parents d'élèves en situation de handicap ou à un besoin éducatif particulier pour mieux les renseigner sur l'accessibilité de tous les parcours d'enseignement supérieur. Il se traduira notamment par la création d'un réseau de référents handicap « ambassadeurs » qui pourront intervenir dans les lycées sur les possibilités d'aménagement dans l'enseignement supérieur.

Déjà très actives pour la promotion d'une orientation choisie et non subie, la PEEP et la CGE relèvent ainsi le défi d'un engagement commun pour réussir l'orientation, construire et accompagner le parcours de réussite de chaque jeune en situation de handicap.

La PEEP s'est mobilisée dès la promulgation de la loi de 2005 en faveur de l'égalité des droits des personnes en situation de handicap afin de soutenir les familles concernées et obtenir les aides et accompagnements nécessaires. Elle s'est dotée, pour ce faire, d'un groupe de travail dédié « Santé Prévention » (le GSP) et d'un réseau de référents sur le territoire national. La fédération PEEP a également une section spécifiquement dédiée à l'enseignement supérieur, PEEPSup, pour informer et former ses référents PEEP de lycée sur les procédures d'orientation et la préparation de la vie étudiante.

La Conférence des grandes écoles constate de son côté, malgré la forte mobilisation de son groupe de travail Handicap et des acteurs institutionnels et associatifs depuis plusieurs années, que l'autocensure subsiste chez certains jeunes ayant le sentiment que leur handicap constitue un obstacle à l'accès aux études supérieures. Un « plafond de verre » dû en partie à un manque d'information sur l'accessibilité et l'accompagnement dans les filières de l'enseignement supérieur. La convention signée aujourd'hui avec la PEEP s'inscrit pleinement dans les objectifs de la [2^{ème} charte Handicap de la CGE](#) signée en 2019 avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées. Elle constitue un outil d'application concret pour répondre au besoin d'améliorer le continuum « études secondaires-études supérieures » à travers un meilleur accès à l'information et la promotion de la dynamique inclusive dans l'enseignement supérieur, à l'instar de la convention signée avec l'APEL (Association des parents d'élèves de l'enseignement libre) en février 2021.

L'égalité des chances dans la réussite scolaire et l'insertion dans l'enseignement supérieur des jeunes à besoins spécifiques étant des objectifs communs aux deux associations, celles-ci se sont rapprochées afin d'engager une coopération au niveau national, académique et départemental. Cette signature concrétise leur engagement mutuel pour l'équité, l'acceptation de la diversité et l'inclusion du handicap.

« La défense de l'égalité des chances est une cause primordiale de notre fédération de parents et nous sommes très impliqués dans l'accompagnement des élèves et de leurs familles, aussi bien pour ce qui concerne leur scolarité que pour ce qui regarde leur orientation et leur parcours de formation professionnelle. Selon notre dernière enquête, 14% des adhérents de notre fédération ont au moins un enfant en situation de handicap, ayant des besoins spécifiques pour pouvoir suivre sa scolarité. Ces jeunes doivent pouvoir accéder dans des conditions équitables à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles. La diversité fait la richesse de notre fédération, nos enfants feront la richesse de notre société ; nous nous devons de tout faire pour leur ouvrir grandes les portes de la formation et de l'insertion professionnelle. »
Olivier Toutain, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public.

« La question de l'accessibilité aux études supérieures des jeunes en situation de handicap est une question majeure à la CGE. Il est inacceptable qu'aujourd'hui des étudiants, en raison de leur handicap, visible ou invisible, ne puissent pas bénéficier pleinement de cette expérience. C'est pourquoi la CGE agit depuis plusieurs années en faveur de leur insertion dans le monde des grandes écoles. Avec l'ambition de former toutes celles et tous ceux qui feront les entreprises et le monde de demain, nous devons porter collectivement le message de la différence comme une force ! »
Laurent Champaney, président de la Conférence des grandes écoles.

A propos de la PEEP

Première fédération à l'origine du mouvement des parents d'élèves, la PEEP a été créée en 1905 au lycée Carnot de Paris et reconnue d'utilité publique en 1962. Actrice et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, de l'échelon local à l'échelon national, la Fédération PEEP contribue aux débats du monde éducatif. Elle représente les parents d'élèves et défend les intérêts des jeunes dans toutes les instances de concertation où les parents ont une place.

Contacts presse :

Erika CHOLEAU - choleau@peep.asso.fr - 01 44 15 18 06

A propos de la CGE

Créée en 1973, la CGE regroupe 233 Grandes écoles en France, dont 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé... Les Grandes écoles représentent plus de 43 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal... Les 233 Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.

www.cge.asso.fr | **Twitter** : [@ConferenceDesGE](https://twitter.com/ConferenceDesGE)

Contacts presse, Agence EPOKA :

Camille Le Hyaric - clehyaric@epoka.fr - 06 60 43 65 02

Alix Bourgeois – abourgeois@epoka.fr – 06 07 55 25 52